

Date de dépôt : 27 septembre 2012

Rapport

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Non au transfert d'élèves rive droite-rive gauche, Oui aux
solutions d'urgence proposées par le DIP**

Rapport de majorité de M. Guy Mettan (page 1)

Rapport de minorité de M. Pascal Spuhler (page 12)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Guy Mettan

Mesdames et
Messieurs les députés,

C'est sous la férule attentive de M. Olivier Norer que la Commission des pétitions a examiné la pétition 1828 lors de ses séances des 18 juin, 25 juin et 27 août 2012, en présence de sa secrétaire scientifique, M^{me} Mina-Claire Prigioni. M. Christophe Vuilleumier a assuré le procès-verbal avec sa célérité habituelle.

Suivant le protocole de la commission, l'examen de cette pétition commence par l'audition des pétitionnaires, à savoir M^{mes} Nicole Kuderli Berkane et Marie-Christophe Ruata-Arn et M. Pierre Antoni.

M^{me} Ruata-Arn rappelle qu'il y a de plus en plus d'enfants qui font le trajet entre les deux rives et observe que le DIP n'a pas de position univoque, les informations étant contradictoires. La situation se péjore dans l'ensemble du canton. C'est une gouvernance déficiente de la part du gouvernement. Le cycle du Renard risque de fermer d'ici une année, ce qui ne fera qu'empirer

la situation. Les pétitionnaires se demandent ce que le canton attend pour faire quelque chose.

M. Antoni répète que le discours du DIP n'est pas cohérent. Dans d'autres cantons, il a été possible de construire rapidement des bâtiments provisoires de type Minergie. C'est pourquoi les pétitionnaires ont lancé une nouvelle pétition, laquelle a recueilli plus de signatures que la première et demande de prendre en compte les demandes de dérogation des parents qui ont d'excellentes raisons. Les pétitionnaires aimeraient également que le canton améliore sa gestion entre les deux rives.

Un député (R) demande comment s'est déroulée l'année qui vient de se passer pour les élèves qui ont dû se rendre sur la rive gauche. Il comprend que le département n'informe pas correctement les pétitionnaires et il aimerait savoir ce qu'il en est exactement.

Les parents devraient être informés par l'enseignant ou par la direction de l'établissement. Les enfants des Pâquis ont en l'occurrence été informés très tôt grâce à une fuite, avant même que la direction ne donne le message, ce qui a entraîné une information anarchique. Rien n'a été fait de mieux cette année alors que l'année passée, le département avait reconnu qu'il y avait eu des manques dans la communication. De plus, ces déplacements impliquent des frais pour des parents qui n'en n'ont pas forcément les moyens, ainsi que des conflits. Certains parents ne sont pas mécontents que leur enfant aille au cycle de la Gradelle. Il n'y a pas d'enfant qui ne soit pas content d'être à la Gradelle. Mais c'est une question politique. Il y avait 34% des enfants de l'école du Seujet déplacés l'année passée, et il y en a 56% cette année. Les interlocuteurs sont bien disposés mais personne ne décide ou n'est responsable de la situation. L'Etat devrait être suffisamment adulte pour donner des informations décentes autrement qu'en catimini.

Un commissaire (S) demande si les élèves de la rive droite sont envoyés systématiquement à la Gradelle et demande des chiffres.

34% des élèves, l'année passée, se retrouvaient à la Gradelle, et 6% dans les cycles du périmètre. Cette année, des élèves des Délices ont également été affectés à la Gradelle. 50% des enfants des Pâquis sont envoyés à la Gradelle, soit 32 enfants. En tout, une cinquantaine d'enfants sont concernés.

Un commissaire (L) remarque que la pétition demande en fin de compte que le DIP donne des informations claires.

Il faudrait qu'un plan d'urgence soit mis en place et que les demandes de dérogation soient prises en compte. La situation dure depuis des dizaines d'années et il est nécessaire de trouver des solutions.

Le commissaire (R) rappelle qu'il est toujours difficile d'aboutir rapidement à une solution lorsque deux départements doivent collaborer. Il demande ce que les pétitionnaires préconisent.

Le plan directeur 2030 plaide pour un bassin de population transfrontalière et les fonctionnaires sont compétents pour prendre en compte cette problématique. Aucun projet n'a de viabilité s'il n'est pas tenu et porté par des députés au Grand Conseil. Il existe un grand nombre de bâtiments provisoires à Genève. Le problème de base est foncier. Les pétitionnaires demandent que la question fondamentale que constitue une délocalisation d'enfants de l'hyper-centre vers la périphérie soit prise en compte. On souhaite à moyen terme un cycle supplémentaire sur la rive droite. C'est une nécessité afin de rétablir l'équilibre.

Une commissaire (L) rappelle que la pétition précédente avait été renvoyée au Conseil d'Etat et aimerait savoir comment les pétitionnaires apprécient ce qui a été fait depuis lors.

On lui répond que cette pétition a provoqué une rencontre avec les directeurs des cycles. Les pétitionnaires ont reçu un tableau très intéressant de la situation et c'est à cette occasion qu'ils se sont rendus compte que le DIP n'était pas univoque. Personne n'est contre le cycle de la Gradelle ou contre sa directrice qui fait tout ce qu'elle peut pour les élèves. Les directions sont obligées d'accepter les effectifs qui leur sont envoyés. Mais rien de concret n'a permis à cette situation d'évoluer depuis l'année passée.

Une commissaire (Ve) demande quels sont les critères pour déplacer les enfants.

Une ligne droite a été tracée aux Pâquis et les enfants se trouvant d'un côté sont envoyés à la Gradelle. Ce n'est donc qu'un critère géographique.

Un commissaire (PDC) rappelle qu'un cycle doit être partagé avec un collègue, et il remarque que des tensions importantes en ont résulté entre les enseignants. Le grand problème, c'est le manque d'espace, sachant que chaque cycle coûte entre 70 et 80 millions de francs. Il rappelle que le prochain cycle à devoir être construit est celui des Cherpines qui ne verra pas le jour avant 2020. Il se demande s'il n'y a pas des priorités à mettre en place et si, dans un tel contexte, une trentaine d'élèves déplacés représentent réellement une priorité.

On lui répond que c'est en fin de compte une vision de la société. On ne peut pas prétendre qu'il n'y a pas de problème en acceptant une croissance démographique telle qu'on la connaît. Pourquoi n'est-il pas possible de replacer une trentaine d'enfants ? Et l'on pourrait construire des bâtiments provisoires pour des coûts décents.

Le même commissaire (PDC) observe qu'il y a sept cycles sur la rive droite et treize sur la rive gauche, ce qui peut créer un déséquilibre.

Les pétitionnaires quittent ensuite la salle et un débat sur le sort de la pétition s'engage. Constatant que les enfants ne sont pas livrés à eux-mêmes à la Gradelle, certains proposent le dépôt de cette pétition sur le bureau. Il ne voit pas en outre ce qui pourrait être fait de plus pour cet automne. D'autres demandent le renvoi au Conseil d'Etat car ils sont convaincus de la légitimité de la demande des pétitionnaires.

Une discussion s'engage ensuite sur Yverdon, où des baraquements provisoires ont pu être construits pour moins d'un million de francs. Il aimerait entendre le Conseil d'Etat à ce propos. Vu le coût de construction d'une école, il faut savoir si le canton anticipe cette question et connaît les projections démographiques du DIP et savoir pourquoi, apparemment, rien n'a été fait pour résoudre le problème.

Le Président passe au vote de l'audition d'un représentant du DIP :

En faveur : 11 (2 S, 2 Ve, 1 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 2 (1 PDC, 1 R)

Abstention : 1 (1 PDC)

Cette audition est acceptée.

Le Président passe au vote de l'audition d'un représentant du DCTI :

En faveur : 9 (1 S, 2 Ve, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 2 (1 PDC, 1 R)

Abstentions : 3 (1 S, 1 R, 1 PDC)

Cette audition est acceptée.

Audition de M. Eric Tamone, directeur de la scolarité du département de l'instruction publique, et de M^{me} Perucchi, directrice de la logistique du département de l'instruction publique

M. Tamone déclare que cette pétition est liée à la question des affectations. Il a été entendu par la commission sur le même sujet il y a une année. Les élèves dont il est question étaient initialement affectés sur la rive droite et sont déplacés depuis trois ans à la Gradelle, par manque de place sur la rive droite. Il est difficile de répondre aux demandes des parents en raison de l'emplacement des domiciles et des cycles. De plus, les populations des établissements varient d'année en année et il a été nécessaire de prendre des mesures pour scolariser les adolescents de la manière la plus cohérente possible. Les populations ne se développent pas forcément à proximité d'un établissement permettant d'absorber tous les enfants. L'année passée, à la

suite du dépôt des deux pétitions précédentes, le département avait réfléchi une nouvelle fois à la problématique et certains établissements gonflaient à plus de 1 000 élèves alors que d'autres se retrouvaient à 250 élèves. Ce n'est pas possible de déplacer les établissements et il ne reste qu'à demander aux élèves de se déplacer. Il convient également de réfléchir à des solutions locales afin de limiter les impacts mais ce n'était pas possible d'augmenter les capacités des cycles de Cayla et de Montbrillant car ces deux cycles sont à la limite de leur capacité. Les nouvelles passerelles mises en place au cycle, notamment avec un nombre d'élèves un peu moins élevé par classe, font que, avec le même nombre d'élèves que les années précédentes, le nombre de classes a augmenté, impliquant des besoins en locaux supplémentaires. La question est de trouver le meilleur équilibre entre le confort des élèves et la capacité des bâtiments.

Des mesures d'accompagnement ont été prises et le collège de la Gradelle a mis en place un certain nombre de mesures, tant pour l'accueil des élèves que pour l'aménagement des horaires. L'analyse menée au mois de juillet a mis en lumière le fait que plusieurs familles, dont les enfants ont été scolarisés durant une année à la Gradelle alors qu'ils habitent près de Montbrillant et de Cayla, refusent que leurs enfants reviennent dans les cycles de leur quartier. Enfin, sur le plan des transports, il existe des aides pour les familles nécessiteuses. Le dispositif actuel prévoit des assistants sociaux qui viennent en aide aux familles nécessiteuses et il remarque qu'il a été demandé d'être très attentif aux familles dont les enfants sont déplacés à la Gradelle. Des discussions sont en cours avec les TPG afin de prévoir un rabais pour ces enfants.

Un commissaire (R) constate que la situation actuelle concerne 56 élèves et il demande les chiffres exacts de cette année et quel est le pourcentage de parents satisfaits de la situation. Il signale ensuite que les parents regrettent le manque d'informations de la part du département et il demande ce qu'il en est. Il se demande ensuite si la pétition est encore valide puisqu'elle porte sur la rentrée 2012-2013 et il remarque qu'une nouvelle pétition portant exactement sur le même thème risque de revenir dans une année.

56 élèves est en effet le bon chiffre. On a de la peine à mesurer la proportion de parents satisfaits puisqu'aucun recensement n'a été fait. Les enquêtes de satisfaction sont réalisées au cours de l'année et non en début d'année. Le département a rencontré les associations faïtières des parents d'élèves au mois de mars 2012, et il a expliqué à ses interlocuteurs que le découpage devant être fait se calcule lorsque tous les chiffres sont connus. Pour l'année à venir, le département a l'intention de prendre des rendez-vous avec les associations de parents très rapidement afin de leur communiquer

dès janvier les différents éléments. Le DIP a le sentiment que la communication était bonne cette année et qu'elle ira encore en s'améliorant l'année prochaine. Concernant 2013, la difficulté pour les répartitions d'élèves par cycle provient du fait qu'il est d'une part difficile de prévoir le nombre d'élèves dans les différentes régions, ainsi que leur orientation au moment où ils entreront au cycle. Le nouveau cycle ne donne pas l'assise que la formule précédente permettait et il est impossible de prendre des engagements à l'heure actuelle pour l'année prochaine. Le département a conscience qu'il existe une tension et ne la maintient pas par plaisir. L'année prochaine, il sera peut-être possible de déplacer les jeunes de Collex-Bossy au cycle des Colombières, comme cela se faisait historiquement, impliquant un jeu de dominos et permettant d'assouplir la situation des élèves de la rive droite.

Un commissaire (L) demande si la pétition actuelle porte les signatures des parents de l'année passée. Si tel n'est pas le cas, il est probable que de futures pétitions parviennent à la commission les années prochaines.

M. Tamone répond ne pas avoir vu les signatures de la pétition mais les parents qui s'étaient manifestés l'année passée semblent satisfaits de la scolarisation de leur enfant à la Gradelle. Il évoque ensuite le cycle de Bois-Carran, qui se vide puisque les enfants ont grandi, que les parents sont restés sur place et que le site est quelque peu isolé. C'est difficile de prévoir les évolutions de population et d'équilibrer au mieux les effectifs.

Un commissaire (MCG) remarque que les enfants des Eaux-Vives sont également déplacés dans d'autres quartiers et demande si des projets de construction sont envisagés sur la rive droite.

M^{me} Perucchi explique qu'il y a une planification des bâtiments mais elle mentionne que les effectifs ne sont pas à la hausse et il est un peu difficile d'envisager la construction d'un nouveau cycle à court ou moyen terme. Les effectifs actuels occupent les infrastructures de manière différente que par le passé et c'est un redécoupage des salles de classe qu'il faut envisager. Le nombre d'ateliers construits dans les années 60 pourrait être réactualisé en fonction des besoins actuels. Le DIP devrait solliciter le département constructeur de préférence dans ce sens et, globalement, tenir compte de l'urbanisation du canton.

Quant aux pavillons provisoires, les ressources sont limitées et demander à l'Etat d'investir pour passer un cap qui n'est pas si négatif ne semble pas très raisonnable. En outre, les procédures ne sont pas forcément très rapides. L'Etat essaye de réaliser des aménagements afin d'augmenter les capacités.

Une demande est pendante depuis plusieurs mois et on espère qu'il sera possible de faire le nécessaire pour l'année prochaine.

Un commissaire (L) demande si une planification est faite pour la remise en état des cycles.

M^{me} Perucchi répond que le cycle de Budé est en cours de révision pour le moment. Il aurait été nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires pour les autres cycles mais les investissements ont été reportés à 2015, compte tenu des finances de l'Etat. Il est possible qu'une demande de crédit soit demandée à l'Etat pour le cycle du Renard, en dehors de la planification. Le coût de transformation d'un cycle se monte à 40 millions de francs. Lorsque l'on touche à l'enveloppe, on tombe dans les standards Minergie, ce qui renchérit le coût. Il semblerait préférable de démolir le cycle du Renard pour en reconstruire un nouveau, compte tenu des coûts générés par la rénovation de ce cycle.

De fait, le département est obligé de faire avec le bâti existant. Il comprend la position des parents mais il est impossible de répondre aux attentes des parents pour la rentrée scolaire. On attend la cartographie des élèves de 8^e primaire pour prévoir les futures affectations.

Audition de MM. Patrick Armaingaud, directeur de l'office des bâtiments, et Marc Andrié, directeur de la direction des investissements, du patrimoine et des actifs de l'office des bâtiments

Les anciens cycles ne sont plus aux normes actuelles qui sont très contraignantes, notamment en ce qui concerne les normes incendie. Il signale que les travaux de sécurité incendie à Budé se montent à un montant située entre 7 et 8 millions de francs. Les normes Minergie et les normes sismiques qui doivent être prises en compte impliquent des transformations lourdes, raison pour laquelle la rénovation de Budé se monte à 40 millions de francs. C'est en partie le Grand Conseil qui décide des normes.

Un commissaire (R) remarque que ces bâtiments ne respectent pas ces normes à l'heure actuelle et il se demande s'il serait possible de trouver des solutions pragmatiques pour 56 élèves.

Le DU pense qu'il est possible de trouver des solutions raisonnables. Une discussion s'engage ensuite sur les normes de construction et leur application. Le service des bâtiments a tendance à tirer les exigences vers le bas afin de respecter les budgets. A Drize, les surfaces ont été diminuées de 8% avec une collaboration active du DIP. Il apparaît aussi que les cycles de la rive droite sont déjà en sureffectif. Le prix moyen standard est de 250 000 F par classe et un PL est nécessaire pour cette construction. Il faut

trouver des solutions dans les établissements qui n'ont plus de travaux manuels par exemple. Il est obligatoire de respecter les normes incendie fixées par la Confédération, ainsi que les normes Minergie, même pour des pavillons. Quant aux délais pour construire une classe dans l'urgence, il faut compter environ trois à quatre ans. Le département des finances ne parvient pas à délivrer les papiers nécessaires en moins de trois mois. Cela dit, aucune demande de pavillon en provenance du DIP n'est parvenue au DU. Construire à Genève coûte très cher car ce sont des bâtiments de qualité qui sont réalisés. Il est clair que les délais et les coûts diminueraient si la qualité baissait.

Discussion

Un commissaire (L) déclare que cette pétition démontre que l'administration est très compliquée et manque de pragmatisme. Il pense que les solutions mises en place par le DIP semblent toutefois pragmatiques et il ajoute que la seule solution pour cette pétition est donc un dépôt sur le bureau du Grand Conseil.

Un commissaire (MCG) pense qu'il faut renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat. Il n'a pas l'impression que des mesures ont été prises et il pense qu'il est nécessaire de multiplier les bâtiments, ce qui n'a pas été planifié. De futures pétitions parviendront à la commission ces prochaines années si la situation ne change pas. Les réponses qui ont été apportées sont les mêmes que l'année passée. Il n'y a pas de raison que certains élèves fassent cinq minutes à pied pour aller à l'école et d'autres quarante minutes en bus.

Un commissaire (UDC) déclare que la planification du DIP est mauvaise et le département n'a pas cherché à trouver des solutions. Cette pétition doit être renvoyée au Conseil d'Etat.

Un commissaire (Ve) déclare qu'il y a d'une part la planification des constructions et d'autre part la planification de la répartition des élèves. Elle ajoute ne pas être certaine que les effectifs actuels nécessitent la construction de nouveaux établissements. Ce sont des problèmes de luxe et il convient de rationaliser les bâtiments existants. Elle ne croit pas qu'il soit possible de modifier les normes, ni très raisonnable de construire du provisoire. Elle pense que cette pétition doit être déposée sur le bureau du Grand Conseil.

Un commissaire (R) ajoute que son groupe propose également le dépôt. Il signale toutefois que l'information aux parents devrait être améliorée.

Un commissaire (S) déclare que la question de la planification n'est pas évidente puisqu'elle dépend de critères fluctuants. Cette pétition met en

lumière le vieillissement des bâtiments. Il faut tirer la sonnette d'alarme pour permettre au DIP de régler ce problème.

Un commissaire (PDC) rappelle que les planificateurs du DIP avaient montré une petite disproportion entre les deux rives et qu'ils avaient admis qu'il serait nécessaire de compenser à terme cette petite disparité et de prévoir plus de place pour les élèves de la rive droite. Il rappelle ensuite que Genève possède 70 000 élèves et se demande comment le département pourrait planifier à l'unité près l'affectation de 70 000 élèves. Il pense donc qu'il faut accepter ces déplacements. Il remarque qu'il n'est guère possible par ailleurs de construire un cycle à 50 millions de francs pour 50 élèves. Il pense, cela étant, qu'il serait bon que le DIP ne cible pas toujours le même quartier. Il déclare en définitive que le dépôt semble une solution judicieuse et il suggère que le rapport évoque le déficit du nombre de cycles sur la rive droite.

Le Président passe au vote de la proposition de dépôt de la P 1828 sur le bureau :

En faveur : 10 (2 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 R, 3 L)

Non : 2 (1 UDC, 1 MCG)

Le dépôt est accepté.

La majorité de la Commission des pétitions approuve donc cette proposition et vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition (1828)

Non au transfert d'élèves rive droite-rive gauche, Oui aux solutions d'urgence proposées par le DIP

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette année encore, de nombreux élèves genevois de la rive droite sont forcés de poursuivre leur scolarité obligatoire au cycle de la Gradelle, à Chêne-Bougeries.

Cette année encore, les parents refusent catégoriquement cette proposition préjudiciable :

- En terme familial : les enfants ne pourront plus rentrer à midi ; toute activité parascolaire sera rendue difficile voire impossible.
- En terme social : fragilisation des liens existants, difficulté de nouer véritablement de nouveaux contacts du fait de la distance.
- En matière de mobilité.
- En complète opposition avec le travail et les propositions élaborées dans le cadre des contrats de quartier.
- **Cette année en revanche**, le DIP, par la voix de M. Eric Tamone, Directeur de la scolarité à la direction générale du cycle, dans un article publié dans la Tribune de Genève du mardi 21 février 2012, fait une série de propositions qui **œuvrent dans le sens d'une solution d'urgence**, en attendant que les autorités cantonales du DCTI et du DIP puissent enfin construire un nouveau cycle sur la rive droite.

Extrait de l'article:

L'an passé, des représentants de parents d'élèves du quartier du Seujet et des Pâquis avaient recueilli près de 1200 signatures pour s'opposer à la décision du DIP d'envoyer les enfants au cycle de la Gradelle, à Chêne-Bougeries. Non seulement le DIP reconduit cette mesure, mais il n'informe pas correctement les parents, qui commencent à s'inquiéter....

On compte davantage de jeunes en âge de fréquenter le cycle d'orientation et moins d'établissements sur la rive droite alors que la situation est inversée sur la rive gauche. Du coup, le DIP cherche à

restaurer un équilibre entre ces sites, en maintenant un effectif moyen de 650 élèves par établissements. Un objectif qui montre clairement ses limites. « Si le prix à payer pour maintenir ce modèle de gestion est d'obliger des élèves à se déplacer assez loin, contre la volonté des parents, cela ne marche plus, observe Eric Tamone.

Si l'on veut privilégier la proximité, il faudra accepter de mettre davantage d'élèves dans certains établissements, de procéder à des agrandissements ou d'installer des classes en préfabriqué ».

Une solution à court terme, car la construction d'un cycle supplémentaire sur la rive droite n'est pas à l'ordre du jour.

Sophie Roselli

Nous, signataires de cette pétition, demandons que ces solutions d'urgence et de bons sens proposées dans cette déclaration soient mises en œuvre pour la rentrée 2012-2013.

N.B. 1319 signatures
*p.a. Madame Nicole Kuderli
Berkane
Rue de l'Ancien-Port 7
1201 Genève*

*Monsieur Pierre Antoni
Rue Bautre 3
1201 Genève*

Date de dépôt : 29 octobre 2012

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Pascal Spuhler

Mesdames et
Messieurs les députés,

La problématique, soulevée par les signataires de la pétition 1828, est exactement la même qui a été évoquée par les pétitions 1770 et 1780 envoyées au Conseil d'Etat lors de la séance plénière du 27 mai 2011 et dont nous avons reçu réponse, traitée aux extraits de la plénière du 29 juin 2012.

En premier lieu, et ce malgré la réponse longue et pourtant laconique du Conseil d'Etat, on constatera que plus d'une année est passée entre l'envoi des pétitions au Conseil d'Etat et ladite réponse. Mais rien n'a changé puisque la présente pétition 1828 reproche la même situation pour 2012 que pour l'année précédente. Elle demande la mise en place de mesures urgentes pour pallier cette situation, mesures qui découlent des propos de M. Eric Tamone, directeur de la scolarité du département de l'instruction publique, relatés dans la presse (*Tribune de Genève* du 21 février 2012).

Extrait de l'article :

« L'an passé, des représentants de parents d'élèves du quartier du Seujet et des Pâquis avaient recueilli près de 1200 signatures pour s'opposer à la décision du DIP d'envoyer les enfants au cycle de la Gradelle, à Chêne-Bougeries. Non seulement le DIP reconduit cette mesure, mais il n'informe pas correctement les parents, qui commencent à s'inquiéter... »

On compte davantage de jeunes en âge de fréquenter le cycle d'orientation et moins d'établissements sur la rive droite alors que la situation est inversée sur la rive gauche. Du coup, le DIP cherche à restaurer un équilibre entre ces sites, en maintenant un effectif moyen de 650 élèves par établissements. Un objectif qui montre clairement ses limites. « Si le prix à payer pour maintenir ce modèle de gestion est d'obliger des élèves à se déplacer assez loin, contre la volonté des parents, cela ne marche plus, observe Eric Tamone. Si l'on veut privilégier la proximité, il faudra accepter de mettre davantage d'élèves dans certains établissements, de procéder à des agrandissements ou d'installer des classes en préfabriquée ». Une solution à

court terme, car la construction d'un cycle supplémentaire sur la rive droite n'est pas à l'ordre du jour ».

S'il est vrai que ces propositions de mesures, prêtées à M. Tamone, ne peuvent être que temporaires, elles pourraient tout de même pallier une situation difficile pour certaines familles, qui doivent complètement se réorganiser, afin d'assumer le nouveau rythme organisationnel familial qui est imposé par ce déplacement à l'autre bout du canton jusqu'à l'école de leurs enfants :

- Horaires matinaux avancés car il faut compter au moins 45 minutes de déplacement.
- Plus de repas pris en famille à midi et obligation de prévoir un nouveau budget « cantine ».
- Réorganisations des activités parascolaires, voire annulations de celles-ci.
- Sacrifice budgétaire supplémentaire pour l'abonnement de bus (même si une proposition d'aide a été offerte aux familles).
- Inquiétude permanente sur les risques d'accident liés aux trajets pour les enfants qui se déplacent en deux-roues.
- Reconstruction des relations sociales de l'enfant qui quittera ses amis d'école et de quartier pour essayer de s'en créer de nouveaux.

Le problème de la répartition des enfants dans les écoles est récurrent depuis plusieurs années (déjà en 1993 le Grand Conseil était saisi de pétitions parlant de sureffectifs, cf. P 1002-B).

M. Tamone, lors de son audition, indique que le département connaît le problème, essaye d'y réfléchir mais n'apporte pas de solution et que visiblement ses principaux soucis sont de respecter des normes et les nouvelles passerelles qui ont été mises en place au cycle, notamment avec un nombre d'élèves un peu moins élevé par classe. Ce qui évidemment va exactement à l'encontre de la demande des pétitionnaires.

On relèvera aussi que cette problématique ne concerne pas uniquement le centre rive droite mais également les enfants des Eaux-Vives, qui eux, au lieu d'aller à la Gradelle, sont déplacés à Bois-Carran.

Quant aux projets de construction d'un nouveau cycle d'orientation sur la rive droite, il n'y en a aucun d'envisagé pour le moment. On ne peut que le regretter, sachant que cette situation va durer, qu'aucune mesure ne sera prise, ne serait-elle que provisoire, comme l'installation de pavillons complémentaires ou l'augmentation de 1 à 2 élèves par classe.

Il y a aussi un argument développé par le département pour justifier que finalement tout se passe bien, ce qui semble fallacieux, à la vue des

témoignages et des faits. En effet, une analyse menée au mois de juillet aurait mis en lumière que plusieurs familles, dont les enfants ont été scolarisés depuis une année à la Gradelle alors qu'ils habitent près de Montbrillant et de Cayla, refusent que leurs enfants reviennent dans les cycles de leur quartier ; ce qui autoriserait le département à penser que, finalement, ces déplacements sont acceptables puisque les familles renoncent à cette offre.

Il me paraît évident que, lorsqu'une famille a dû complètement s'organiser face à ce chamboulement, elle ne va pas aussi facilement revenir en arrière et à nouveau tout réorganiser.

Il y a aussi un élément non négligeable qui dérange, dans cette délocalisation des écoles, c'est le déplacement. En effet, le département nous dit que le trajet ne dure pas plus de 30 minutes en bus, mais même si c'est vrai, à condition qu'il n'y ait pas de bouchons, chaque élève n'habite pas forcément devant l'arrêt de bus qui l'amènera à la Gradelle. Il faut donc encore compter ce temps supplémentaire pour l'atteindre, ce qui contraint à se lever encore plus tôt. Quant aux frais inhérents à l'abonnement, une aide de participation est proposée ; mais quand on sait le parcours du combattant qu'il faut mener et le nombre de justificatifs qu'il convient de donner pour pouvoir obtenir une aide financière, on comprendra aisément que les familles renoncent à la demander.

Pourquoi ne pas offrir d'office cette aide financière ? Pour les enfants qui, eux, voudraient se rendre à l'école en deux-roues, on comprendra que les parents ont de quoi être angoissés sachant le risque que prend chaque jour leur progéniture en traversant la ville de part en part en pleine heure de trafic intense.

Il y a aussi un reproche que l'on peut faire au département, c'est la mauvaise information transmise aux parents en amont. Il est vraiment regrettable que le DIP n'ait pas fait un effort à ce niveau-là. Ainsi, on aurait peut-être évité cette pétition.

Enfin, en écoutant les départements respectifs, le problème des bâtiments eux-mêmes est visiblement insoluble ou, en tous cas, pas près d'être résolu. Tout d'abord c'est une question budgétaire, puis une priorité à établir entre mettre aux normes ou réformer les anciens bâtiments et en construire de nouveaux. Mais il convient d'ajouter qu'aucune démarche n'a été prise pour mettre à disposition des pavillons provisoires.

Si la majorité des membres de la Commission des pétitions ont décidé de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil c'est plutôt par fatalisme. En effet, à l'issue de nos multiples auditions, ils ne voudraient relever que le manque d'information et une certaine vétusté des bâtiments.

Au vu de l'ampleur du problème, nous vous proposons, Mesdames et Messieurs les députés, de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat afin que, justement, on ne cède pas au fatalisme et que l'on mette tout en œuvre pour résoudre les problèmes de répartition et capacité des bâtiments scolaires dans les plus brefs délais.

Secrétariat du Grand Conseil**P 1777-B****P 1780-B***Date de dépôt : 31 mai 2012***Rapport du Conseil d'Etat****au Grand Conseil sur :**

- a) **P 1777-B** **Pétition : Envoyer les enfants de St-Gervais-Cornavin au cycle de la Gradelle ? Une proposition absurde !**
- b) **P 1780-B** **Pétition : Envoyer les enfants des Pâquis au cycle d'orientation de la Gradelle ? Une proposition absurde !**

Mesdames et
Messieurs les députés,

P 1777

En date du 27 mai 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la pétition 1777 dont le libellé est le suivant :

Pour la deuxième année consécutive, des enfants du secteur St-Gervais-Cornavin vont être envoyés au cycle de la Gradelle, à Chêne-Bougeries. Les parents et habitants signataires de la pétition, demandent aux autorités compétentes de surseoir immédiatement à la décision de transférer les enfants de l'école du Seujet au cycle de la Gradelle et de trouver une solution pour que les enfants puissent trouver une place dans les trois cycles de Montbrillant, Sécheron et Cayla.

A leurs yeux, envoyer les enfants de St-Gervais-Cornavin au cycle de la Gradelle est une décision préjudiciable :

- En terme familial : les enfants ne pourront plus rentrer à midi ; toute activité parascolaire sera rendue difficile voire impossible.*
- En terme social : fragilisation des liens existants, difficulté de nouer véritablement de nouveaux contacts du fait de la distance.*
- En matière de mobilité.*

Enfin, envoyer les enfants de St-Gervais-Cornavin au cycle de la Gradelle est en complète opposition avec le travail et les propositions élaborées dans le cadre du contrat de quartier St-Gervais (Seujet-Voltaire).

P 1780

En date du 27 mai 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la pétition 1780 dont le libellé est le suivant:

Une grande partie des enfants des Pâquis qui doivent entrer au cycle d'orientation vont être envoyés au cycle d'orientation de la Gradelle, à Chêne-Bougeries, alors qu'il existe deux cycles d'orientation à proximité de leur domicile.

Les parents et habitants signataires de la pétition demandent aux autorités compétentes de surseoir immédiatement à la décision de transférer les enfants des écoles de Pâquis-Centre et de Zurich au cycle de la Gradelle et de trouver une solution pour que les enfants puissent trouver une place dans deux cycles de Montbrillant et de Sécheron.

Envoyer les enfants des Pâquis au cycle d'orientation de la Gradelle est une décision préjudiciable :

- En terme de mobilité et de sécurité : temps de trajet trop long et risqué pour des enfants encore jeunes.*
- En terme économique : difficulté pour de nombreuses familles d'ajouter à leur budget le montant des abonnements de transports publics et des repas de midi pris à l'extérieur.*
- En terme social : fragilisation des liens existants, impossibilité d'accéder à l'offre parascolaire proposée dans le quartier.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La pétition 1777 signée par des parents d'élèves du quartier de Saint-Gervais-Cornavin a été déposée au Grand Conseil le 24 mars 2011. La pétition 1780 a été déposée le 14 avril 2011 par des parents des Pâquis. Ces deux pétitions ont été renvoyées par la commission des pétitions au Grand Conseil qui les a traitées ensemble lors de sa session du 27 mai 2011.

Le Grand Conseil ayant décidé au cours du même débat de les renvoyer au Conseil d'Etat, le Conseil d'Etat répond à ces pétitions dans le même rapport.

Ces deux pétitions demandent aux autorités compétentes de surseoir immédiatement à la décision de transférer 52 enfants des écoles de Pâquis-Centre, de Zurich et de Saint-Gervais-Cornavin au Cycle de la Gradelle.

Comme annoncé le jour même du traitement de ces pétitions par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat n'était pas et n'est toujours pas en mesure de donner satisfaction aux pétitionnaires. Il insiste une nouvelle fois sur le fait que les mesures organisationnelles prises sont dictées par le souci de développer un enseignement de qualité au sein de l'ensemble des établissements du cycle d'orientation.

Contexte

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2011 et des mesures habituelles d'organisation, le cycle d'orientation a défini des secteurs d'affectations géographiques pour la répartition des élèves dans les 20 établissements du canton. Dans le cadre de cette opération, deux secteurs géographiques (Pâquis et St-Gervais-Cornavin) historiquement rattachés à des établissements de la rive droite ont été affectés au collège de la Gradelle sur la rive gauche.

Description des éléments qui ont fondé la décision d'organisation

Le cycle d'orientation compte quelque 13 300 élèves répartis dans 20 établissements implantés sur l'ensemble du territoire du canton de Genève. La répartition des élèves du cycle d'orientation dans les différents établissements est basée sur l'adresse de domicile : la logique de la proximité est l'élément qui fonde, pour la majorité des élèves, leur affectation à un établissement. Cependant, en raison de leur implantation et de leur nombre, et contrairement aux établissements primaires, les établissements du cycle d'orientation ont une assise qui dépasse celle d'un quartier ou d'une commune.

Dans le cadre de la répartition des élèves du cycle d'orientation dans les différents établissements, le premier souci consiste à éviter la surcharge en effectif des bâtiments. En effet, les études et la pratique montrent que la courbe du bien-vivre dans une école se dégrade lorsque la population scolaire est trop importante et que l'espace s'en trouve réduit, notamment pendant les récréations ou les interours. Cette dégradation engendre des problèmes de déprédations, d'indisciplines, de violences, etc.

En outre, la nouvelle loi sur le cycle d'orientation mise en œuvre à la rentrée 2011 pour les élèves de 9^e a engendré un besoin de locaux supplémentaires. En effet, la nouvelle structure d'organisation des classes prévoit des effectifs plus petits que l'ancien règlement. Aussi, à nombre d'élèves équivalent, le nombre de salle de classe a augmenté.

La population accueillie dans les établissements de la rive droite est en forte augmentation depuis ces dernières années et les bâtiments atteignent la limite de leur capacité, malgré les ouvertures récentes des collèges de Montbrillant et de Cayla (nouveau bâtiment). Dans le cadre des efforts importants entrepris pour rénover les établissements du CO, l'ouverture du chantier de réfection du collège de Budé augmente encore cette tension et contraint le CO à diminuer l'effectif global de cet établissement. Dans le même temps, les collèges de la rive gauche situés entre Arve et Lac bénéficient d'une situation beaucoup plus enviable car leurs effectifs restent plus faibles.

Cette situation oblige à un rééquilibrage des effectifs entre rive gauche et rive droite. Les établissements de la rive gauche sont en sous-effectif, alors que ceux de la rive droite doivent impérativement être délestés. Ce processus de rééquilibrage nécessitant le transfert d'une partie de la population d'élèves d'une rive à l'autre, a commencé l'année passée avec les élèves des quartiers des Pâquis et de Saint-Gervais-Cornavin.

Les conséquences de la décision

Pour la rentrée 2011, le processus de rééquilibrage dans les quartiers des Pâquis et de Saint-Gervais-Cornavin a concerné 52 élèves. Comparé aux 13 300 élèves du cycle d'orientation, cela représente moins d'un demi pour cent.

Grâce au rééquilibrage et à la répartition des élèves du cycle d'orientation dans les différents établissements pour la rentrée scolaire 2011, il a été possible de maintenir 15 établissements avec un effectif inférieur à 700 élèves, 4 établissements enregistrent un nombre d'élèves qui se situe entre 700 et 750 élèves et 1 établissement en net sureffectif avec près de

800 élèves. On notera que les CO de Montbrillant et de Cayla qui accueilleraient les élèves des Pâquis et de St-Gervais-Cornavin, font précisément partie des établissements en sureffectif.

Par ailleurs, il convient de relever que les directions d'établissement examinent environ 500 demandes d'affectation particulières formulées par les parents d'élèves qui commencent leur scolarité au cycle d'orientation. Ces demandes sont, le plus souvent, formulées par des parents domiciliés sur des secteurs qui n'ont pas été modifiés depuis de nombreuses années. Toutes les demandes sont traitées avec soin et attention. Les réponses apportées tiennent compte des motifs exposés et des possibilités d'accueil au sein des classes des différents établissements. Sur l'ensemble du canton, 65 % des demandes d'affectation ont eu des suites positives. On notera également que chaque année les affectations provoquent des réactions, quand bien même celles-ci concernent un retour à une situation antérieure.

Dispositions prises pour gérer la décision d'affectation

Pour s'inscrire dans la logique d'un développement urbain durable, les changements de secteur tiennent compte des lignes de bus. Par ailleurs la direction générale du cycle d'orientation entretient des contacts réguliers avec les Transports Publics Genevois afin de garantir une desserte en nombre suffisant sur les lignes concernées et de s'assurer que les mouvements pendulaires des élèves restent toujours inférieurs à une demi-heure porte à porte. La très récente décision de créer une voie de bus sur le pont du Mont-Blanc est de nature à faciliter la fluidité des transports publics qu'empruntent les élèves pour passer d'une rive à l'autre.

Le cycle d'orientation de la Gradelle a porté une attention toute particulière à l'accueil de ces jeunes élèves au sein de son établissement.

Avec l'accord du conseil d'établissement, l'horaire de l'établissement a été modifié de manière à ce que les cours de fin de journée se terminent plus tôt, pour que les enfants domiciliés aux Pâquis ou à St-Gervais-Cornavin regagnent leur quartier en même temps que leurs camarades de la rive droite.

Les cours commencent à 8h10, en conséquence les élèves du quartier des Pâquis et de St-Gervais-Cornavin ne sont pas obligés de quitter la maison avant 7h30. Depuis le mois de décembre 2011, la ligne des TPG N°1 double la ligne N° 9 sur une bonne partie du trajet (depuis les Eaux-Vives). Ce qui a pour conséquence que les bus sont moins surchargés. Il va de soi que si des élèves des Pâquis et de St-Gervais-Cornavin ont quelques minutes de retard à cause d'un imprévu de la circulation, ils sont excusés d'office.

Un grand espace d'accueil lumineux et convivial, équipé de tables et de chaises, a été aménagé pour permettre aux élèves de se restaurer à midi avec possibilité de commander des repas chauds et équilibrés. On constate cependant qu'après avoir utilisé cette solution pendant quelques mois, les élèves se tournent vers d'autres solutions comme : réchauffer des plats ou consommer des paninis, salades ou sandwiches.

Par ailleurs et en plus de l'encadrement prévu sur le lieu de restauration, la bibliothèque et le secrétariat restent ouverts en continu. La direction assure une permanence et des études surveillées (par des enseignants qui aident les élèves) sont organisées les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Des appuis, rattrapages, passerelles et cours facultatifs sont aussi proposés pendant la pause de midi.

Les familles qui sont dans l'obligation de contracter un abonnement de bus pour leur enfant et qui rencontrent des difficultés financières, peuvent s'adresser au conseiller social qui entreprendra les démarches pour obtenir l'aide nécessaire. Cependant, malgré le fait que cette possibilité d'aide financière soit annoncée lors des réunions de parents d'élèves de l'école primaire par les conseillers sociaux et répétée lors de leurs passages en classe en début d'année, et bien que les maîtres de classe aient été sensibilisés à cette question, aucune demande d'aide financière pour abonnements de transport n'a été enregistrée.

Après plusieurs mois de mise en œuvre de cette mesure d'organisation, le DIP a reçu plusieurs témoignages de parents satisfaits des prestations délivrées et de l'atmosphère de travail de cet établissement. Il convient également de relever que certains parents, suite à des déménagements encore plus éloignés du collège de la Gradelle, ont manifesté leur volonté que leur enfant reste scolarisé au sein de ce collège.

Démarches entreprises par le DIP dans le cadre de la gestion du dossier

Une rencontre sur le sujet avec des représentants du DIP et les représentants des pétitionnaires a eu lieu en date du 17 juin 2011. Cette séance, qui s'est déroulée dans un très bon climat, a été très constructive. A l'avenir, les pétitionnaires souhaitent appuyer les démarches qui visent à trouver une solution durable pour l'accueil des élèves sur la rive droite. A cette occasion le DIP a fait part des travaux en cours et des réflexions suivantes tant il est vrai que ces pétitions mettent en évidence des tensions croissantes autour d'un constat : la répartition géographique des différents domiciles des jeunes scolarisés au cycle d'orientation coïncident désormais moins bien avec l'emplacement des 20 établissements du CO.

Démarches pour la recherche d'un modèle plus cohérent et plus stable d'affectation des élèves

La gestion des secteurs d'affectation fait actuellement l'objet d'une analyse approfondie et systémique afin de déterminer les possibilités de produire un modèle de gestion plus cohérent et plus stable.

Cette démarche, d'une grande complexité, est actuellement en cours et n'a pas encore abouti. A titre d'illustration, les premières projections d'effectifs dans un modèle centré exclusivement sur la distance la plus courte du domicile au lieu de scolarisation du CO produit les effets suivants : seuls six établissements se situent dans les effectifs habituels, quatre établissements ont un effectif de plus de 1000 élèves (1200 pour l'effectif le plus haut) et trois établissements ont moins de 300 élèves (220 pour l'effectif le plus bas). Un tel modèle interpelle et ne peut être mis en œuvre.

Par ailleurs, l'étude attentive de la situation du CO de Montbrillant qui accueille les élèves du Mandement nous a montré qu'à ce jour il n'existait pas de solution alternative, sauf à déplacer de nombreux autres secteurs d'affectation avec le risque de dépasser largement les 30 minutes de transport admis.

Démarches pour augmenter la capacité d'accueil sur la rive droite

Quel que soit le modèle de gestion qui sera adopté, force est de constater qu'il existe un déséquilibre majeur entre la capacité totale des établissements de la rive droite et ceux de la rive gauche.

Dans ce contexte et afin de trouver des solutions rapides pour accueillir un plus grand nombre d'élèves sur la rive droite, le Conseil d'Etat a demandé que soit étudiée, dans les meilleurs délais, la possibilité d'augmenter la capacité d'accueil du collège de Budé au terme de sa lourde rénovation.

Cette solution permettrait de répondre, dès la rentrée 2014, à une partie du problème car le collège de Budé est idéalement situé.

Au vu des effectifs déjà très élevés des CO de Montbrillant et de Cayla, et en fonction de leur configuration, l'hypothèse de leur agrandissement au moyen de pavillons provisoires n'a pas été retenue.

Démarches pour une prise en charge financière partielle des coûts de transports publics des élèves du CO

Pendant, sans préjuger de solutions qui pourraient naître de la recherche d'un modèle plus stable et plus cohérent, il convient de reconnaître, qu'en fonction de l'implantation actuelle des établissements du cycle

d'orientation, des limites financières et de l'organisation structurelle de l'enseignement, la question des déplacements d'élèves devient un élément incontournable de la gestion.

En effet, les solutions d'implantation de nouveaux établissements sont longues et parsemées d'obstacles. La construction du cycle d'orientation de la Seymaz, illustre la difficulté de planification des constructions et des besoins : dans cet exemple, toutes les mesures ont été prises pour accueillir les nouveaux élèves des projets immobiliers attendus de cette région (communaux d'Ambilly, Tulette, etc.).

Aussi, il convient de reconnaître que les déplacements des élèves continueront à être un élément incontournable de la gestion du cycle d'orientation.

C'est pourquoi il serait souhaitable d'apporter une mesure de soutien aux familles, pour palier certains inconvénients générés par ces déplacements.

Le Conseil d'Etat étudie le moyen de donner à tout ou partie des élèves du cycle d'orientation la possibilité de bénéficier d'un tarif TPG préférentiel.

Démarches pour développer l'accueil à la journée continue.

Suite à l'adoption par le peuple le 28 novembre 2010, de l'article 10A de la constitution genevoise qui prévoit que les familles peuvent bénéficier, pour leurs enfants qui suivent la scolarité obligatoire dans l'enseignement public, d'un accueil à la journée continue chaque jour scolaire, une loi d'application sera soumise prochainement au Grand Conseil.

Dans le cadre de cette nouvelle loi et des travaux conduits, l'offre d'accueil dans les CO sera élargie notamment sur la pause de midi.

Cette offre devrait permettre de répondre aux demandes légitimes des parents d'avoir des prestations adaptées aux enfants qui ne peuvent rentrer déjeuner chez eux :

- des repas chauds;
- des activités d'animation ou périscolaire.

Le Conseil d'Etat est d'avis que les premiers établissements qui devront bénéficier de l'accueil continu sont ceux qui demandent les plus longs déplacements.

Démarches pour améliorer la communication et le lien avec les parents

Afin d'améliorer la communication et le lien avec les parents sur ce sujet, deux éléments de gestion ont été développés :

- une meilleure coordination a été mise en place entre le primaire et le cycle d'orientation afin que les directrices et les directeurs des établissements primaires puissent répondre aux sollicitations des parents des élèves de 8^e primaire. Ceux-ci ont donc reçu une information détaillée sur les éléments de gestion incontournables ainsi que sur les mesures d'accompagnement mises en place.

Une rencontre a eu lieu entre les représentants des parents d'élèves du primaire (GAPP), du cycle d'orientation (FAPECO) et les directions générales de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation en date du 19 mars 2012 afin de présenter l'état de la situation et les avancées sur ce dossier. A cette occasion, des mesures ont été prises pour qu'à l'avenir, la rencontre avec les représentants des parents puisse avoir lieu plus tôt dans l'année scolaire, afin de leur permettre de répondre plus vite aux sollicitations de leurs membres.

Gestion de ce secteur pour la préparation de la rentrée 2012

Les éléments de ce rapport mettent en évidence que l'équilibre à trouver pour la meilleure gestion des secteurs d'affectation est particulièrement délicat et que des solutions d'amélioration ne pourront pas être trouvées simplement et rapidement.

Les tensions sur les effectifs de la rive droite sont toujours présentes; les élèves de 8^e primaire des quartiers des Pâquis et de St-Gervais-Cornavin devront encore aller au cycle de la Gradelle l'an prochain. Pour la rentrée 2012, cette mesure touchera 56 élèves.

Les mesures d'aménagement mises en place cette année au cycle de la Gradelle seront reconduites et toutes les demandes d'affectation individuelles seront étudiées avec soin.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

Pierre-François UNGER